

Modalités de mise à disposition de bacs de location et services proposés par le SMICTOM Centre Ouest pour l'organisation de manifestations.

Ce document présente les services proposés par le Smictom Centre Ouest dans le cadre de l'organisation de manifestations par divers organismes du territoire : collectivités, associations, comités des fêtes, comités agricoles...

1- Mise à disposition de bacs de location

Le SMICTOM Centre Ouest met à disposition des organismes demandeurs, des bacs de collecte des **ordures ménagères résiduelles** (bacs verts) et des bacs pour le **tri sélectif** des emballages et des papiers (bacs jaunes).

La demande doit être effectuée 1 mois avant la manifestation.
Le SMICTOM ne pourra pas honorer votre demande si le délai n'est pas respecté.

Facturation applicable

Les tarifs unitaires de mise à disposition des bacs de location ainsi que le tarif forfaitaire de collectes des bacs sont fixés chaque année par délibération du Comité Syndical du SMICTOM : **se référer à la délibération annexée**.

Le vidage des bacs jaunes ne sera pas facturé, mais en cas d'erreurs de tri identifiées, chaque bac non conforme sera facturé à la même valeur qu'un bac d'ordures ménagères résiduelles de même volume.

Pour toutes erreurs de tri dans un des flux (vert ou jaune), une majoration de coût de traitement pourra être appliquée

Le service livraison/retrait des bacs est facultatif. L'organisateur peut venir, sur rendez-vous, chercher et rapporter par ses propres moyens les bacs de location **vides et propres** au siège du SMICTOM Centre Ouest, 5 ter rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand. Tout retard dans le retour des bacs sera facturé.

En cas de demande de vidage avec un impératif de date, une majoration sera appliquée.

Collecte des bacs

Les représentants de la manifestation s'engagent à **regrouper les bacs en un point de présentation** selon le jour des collectes **communiqués par nos services**, pour les ordures ménagères résiduelles (verts) et le tri sélectif (jaunes).

Le couvercle des bacs à vider doit être fermé, ne seront collectés que les déchets se trouvant dans les bacs et tout surplus sera laissé sur place. De même, les déchets n'appartenant pas aux ordures ménagères (ferraille, carton, cagettes...) ne seront pas collectés et devront être déposés en déchèterie par les organisateurs. Pendant la durée de la location des bacs, l'association est tenue pour responsable de la garde des conteneurs qui lui sont confiés. Elle est également tenue de prévenir le Smictom si elle constate des dégradations ou problèmes sur les bacs. En cas de non-présentation des bacs, il y aura une majoration, qui est cumulative à une pénalité de récupération des bacs.

Une fois votre demande étudiée, le SMICTOM vous fera un retour par mail ou voie postale

afin de vous confirmer la bonne prise en compte de votre demande.

➤ Il vous sera également communiqué les jours de livraisons, de retraits et de collecte des bacs.

2- Formation et sensibilisation du personnel

Afin que la gestion des déchets soit bien effectuée sur le site de la manifestation, le SMICTOM peut proposer ses services pour **former** les agents et bénévoles responsables de la gestion et du tri des déchets et **apporter les conseils** quant à la disposition des bacs.

3- Stand d'informations (sous réserve de disponibilité)

Un stand d'informations portant sur le **tri** et/ou la **réduction des déchets** peut être animé par des agents du SMICTOM Centre Ouest.

COUPON A REMPLIR ET A RETOURNER par courriel à l'adresse suivante : contact@smictomco.fr
ou par courrier à Smictom Centre Ouest, 5 ter rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand

Nom de l'organisme :

Numéro de SIRET ou RNA (OBLIGATOIRE) :

Adresse (Siège de l'association) :

CP : Commune :

N° de téléphone : Courriel :

Nom de la manifestation :

Responsable légal :

Personne chargée de la gestion des bacs :

N° de téléphone et courriel :

Date de la manifestation : Nombre de personnes attendues (environ) :

1- Demande de mise à disposition de bacs de location

Nombre de **bacs verts 340 L** nécessaires : Nombre de **bacs jaunes 340 L** nécessaires :

Nombre de **bacs verts 660 L** nécessaires : Nombre de **bacs jaunes 770 L** nécessaires :

L'organisme :

- Viendra chercher et rapporter les bacs de location** au siège du Smictom, 5 ter rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.
- Demande que le SMICTOM gère la livraison et le retour des bacs de location.** Dans ce cas, les coûts de livraison et de retrait seront appliqués pour chaque bac.

Date de livraison souhaitée :

Adresse de livraison des bacs :

2- Matériel complémentaire

Selon la disponibilité et en complément de bacs de location, le SMICTOM peut mettre à disposition des bacs dits de transferts (120L jaunes ou verts non collectables) ou des bi-flux pour faciliter le tri le jour de la manifestation.

L'organisme :

- Souhaiterait** des bacs de transferts. Quantité souhaitée :
- Souhaiterait** des bi-flux : leur retrait se fait à l'agence. Quantité souhaitée : (4 maximum et sous réserve de disponibilité)

3- Formation/sensibilisation du personnel et stand

L'organisme :

- Souhaiterait** que le SMICTOM intervienne sur le tri à l'attention des agents ou bénévoles chargés de la gestion des déchets.
- Souhaiterait** que le SMICTOM soit présent le jour de la manifestation et anime un stand d'informations.

Le SMICTOM étudiera chaque demande et y répondra favorablement selon la pertinence.

J'accepte les conditions de location et de collecte proposées par le SMICTOM Centre Ouest.

Date : Signature :